

Recherche

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Recherche](#) > [Actualités scientifiques](#) > [Publications](#)

"Le statut juridique des CARPA", thèse de Jean-Charles Marrigues

9 novembre 2016

Instituées pour contrôler les managements de fonds-clients des avocats, les CARPA, symboles de probité et de rigueur, gèrent également les deniers publics affectés à la rétribution des avocats accomplissant des missions au titre de l'AJ. Indissociables du paysage juridique et judiciaire français, elles restent cependant méconnues.



L'auteur, Jean- Charles Marrigues, qui analyse leur statut juridique en examinant les règles qui les régissent, en i m a g i n e l ' é v o l u t i o n .

Premier ouvrage consacré aux CARPA, il s'adresse notamment aux bâtonniers, dirigeants de CARPA, avocats et élèves avocats qui s'intéressent à leur objet et leur fonctionnement. Ils y trouveront en outre des informations p r a t i q u e s i n d i s p e n s a b l e s .

Jean-Charles Marrigues a été doctorant de l'[Institut de droit privé](#). Il a soutenu sa thèse le 2 décembre 2014 sous la Direction de Monsieur [Hugues KENFACK](#), professeur de l'Institut de Droit Privé de l'Université Toulouse 1 C a p i t o l e .

[Commander l'ouvrage](#)

Informations complémentaires : ISBN : 978-2-342-05680-8

Date de parution : Octobre 2016

Editions : [Connaissances & Savoirs](#)

Mise à jour le 9 novembre 2016